

<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation
	<input type="checkbox"/> MCeX

CIRCULAIRE
Le 31 mai 2012

MODIFICATIONS À LA LISTE DES FRAIS OPTIONS SUR L'INDICE S&P/TSX 60

Le 25 juin 2012, Bourse de Montréal Inc. (la "**Bourse**") réduira le multiplicateur des contrats d'options sur l'indice S&P/TSX 60 de 100\$ CAN par points d'indice à 10\$ CAN par points d'indice.

Les mainteneurs de marché, courtiers et utilisateurs des options SXO ont demandé que le multiplicateur des contrats d'options soit réduit afin d'améliorer la liquidité, l'accessibilité, la précision dans les stratégies de couverture et la capacité à saisir les opportunités de marché. Également, la réduction de la taille des contrats d'options alignera davantage la valeur notionnelle des contrats SXO avec celle des contrats d'options sur indices négociés sur les bourses étrangères. De plus, l'amélioration de la liquidité et des écarts entre les cours acheteurs et vendeurs résulteront en une meilleure mesure de l'indice de volatilité S&P/TSX 60 VIX® (VIXC), mesurant la volatilité implicite sur 30 jours du marché des actions canadiennes et dont le calcul est basé sur les données de marché et de négociation du contrat SXO.

Nouvelle structure de frais

Une nouvelle structure de frais sera effective pour le SXO en date du 25 juin 2012. Les tableaux ci-dessous présentent la tarification actuelle et la nouvelle tarification.

STRUCTURE DE FRAIS SXO ACTUELLE

Type de participant	Frais d'exécution	Frais de réglementation
Client	0,50\$ CAN*	0,03\$ CAN
Participant Agréé	0,50\$ CAN**	0,03\$ CAN
Mainteneur de marché	0,16\$ CAN	0,03\$ CAN
Fournisseur de liquidité	0,16\$ CAN	0,03\$ CAN

* Les frais d'exécution sont plafonnés à 10 000 contrats (5 000\$ CAN par patte) sous le programme des frais clients plafonnés.

** Un rabais de 0,25\$ CAN est applicable aux frais d'exécution pour les transactions de 1 000 contrats ou plus sous le Programme de rabais pour les participants agréés. De plus, les frais d'exécution sont plafonnés à 10 000 contrats (2 500\$ CAN par patte) sous ce même programme.

Circulaire no.: 084-2012

NOUVELLE STRUCTURE DE FRAIS SXO

Type de participant	Frais d'exécution	Frais de réglementation
Client	0,25\$ CAN *	0,03\$ CAN
Participant Agréé	0,25\$ CAN **	0,03\$ CAN
Mainteneur de marché	0,16\$ CAN	0,03\$ CAN
Fournisseur de liquidité	0,16\$ CAN	0,03\$ CAN

* Les frais d'exécution sont plafonnés à 10 000 contrats (2 500\$ CAN par patte) sous le programme des Frais clients plafonnés.

** Les frais d'exécution sont plafonnés à 10 000 contrats (2 500\$ CAN par patte) sous le Programme de rabais pour les participants agréés.

Période de gratuité complète

Dans le but de stimuler l'activité transactionnelle et la liquidité du SXO, la Bourse a décidé d'instaurer une gratuité complète du 25 juin 2012 au 30 juin 2013 pour les frais d'exécution et du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013 pour les frais de réglementation.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec Gladys Karam, Directrice, Dérivés sur actions, par téléphone au (514) 871-7880 ou par courriel à l'adresse suivante gkaram@mx.ca.

Claude Cyr
Vice-président principal, Marchés financiers

« VIX® » est une marque de commerce de la Chicago Board Options Exchange (la « CBOE ») qui est utilisée par Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P »), TSX Inc. (la « TSX ») et les sociétés des mêmes groupes qu'elles avec la permission de la CBOE. « S&P » est une marque de commerce de S&P et « TSX » est une marque de commerce de la TSX. La méthodologie de l'indice VIX est la propriété de la CBOE. La CBOE a octroyé à S&P une licence d'utilisation de cette méthodologie en vue de la création de l'indice S&P/TSX 60 VIX et a convenu que S&P pouvait permettre la diffusion des cours de l'indice S&P/TSX 60 VIX. La CBOE, S&P, la TSX et les membres de leurs groupes respectifs ne font aucune déclaration au sujet de l'indice S&P/TSX 60 VIX ou au sujet de l'opportunité de se fonder sur cet indice à quelque fin que ce soit. La CBOE, S&P et les membres de leurs groupes respectifs ne commanditent pas ni n'endossent, ne vendent ou ne promeuvent quelque produit de placement que ce soit qui est ou qui pourrait être fondé sur l'indice S&P/TSX 60 VIX. La TSX et les membres du même groupe qu'elle ne commanditent pas ni n'endossent, ne vendent ou ne promeuvent quelque produit de placement que ce soit offert par un tiers qui est ou qui pourrait être fondé sur l'indice S&P/TSX 60 VIX.